

La société valaisanne XVII^e au XIX^e siècle

Relations tendues entre le curé de Vionnaz et ses paroissiens en 1819

Lettre du curé Pottier au Président de la commune de Vionnaz, M. Placide Bressoud (extrait)

Vionnaz, le 19 septembre 1819

Monsieur le Président !

Vos principes religieux, votre attachement sincère à la divine religion de vos pères et votre qualité de chef de la commune ne vous auront sans doute pas permis d'être présent à la scène extraordinairement scandaleuse qui a eu lieu hier à la Ste Messe, sans que votre cœur chrétien n'en ait été ému et sincèrement affligé.

Vous auriez été indigné Monsieur le Président si vous aviez été témoin de l'opiniâtreté anti-chrétienne que les (enfants ?) Alexandre **Delseth**, Ignace **Vanay** d'Em, Emmanuel **Dufour** et Pierre Marie **Vanay** ont montré samedi soir le 11 du dans ma chambre.

Afin de les détourner de leur mauvais projet, j'ai épuisé tous les moyens de douceur, d'honnêteté et de condescendance. Je suis allé jusqu'à leur offrir de renvoyer à Dimanche prochain la répétition du catéchisme dans le cas où ils ne seraient pas prêts pour hier, quoiqu'ils ayent eu plus de quatre semaines pour s'y préparer ; et les ingrats n'ont pas daigné seulement me répondre sur l'offre que je leur faisais. (...)

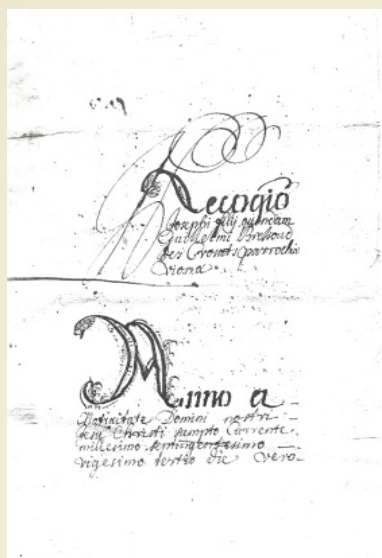
Ce qui m'a grandement surpris c'est que hier personne ne se soit approché ni enfants ni pères ni mères. S'il en est de même aujourd'hui, je vous préviens confidentiellement Monsieur le Président que demain de grand matin je pars pour Sion. Je le dis à vous et à vous seul, je compte entièrement sur votre secret, pour ce qui regarde mon voyage.

Agréez, Monsieur le président, la nouvelle assurance de toute mon estime et de mon véritable attachement.

Ls. Pottier Curé

L'exercice du pouvoir

Acte pour construire et exploiter un moulin à Mayen en 1723



Reconnaissance de Joseph, fils de Guillaume Bressoud des Crosats, paroisse de Vionnaz.

En l'an 1723, après la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, et le 3e jour du mois de juin, par ce présent document public de reconnaissance, à tous et à chacun, tant présents que futurs, qu'apparaisse de façon évidente et soit connu et manifeste que par une pressante demande et une requête valide, des nobles illustres et seigneurs magnifiques : Eugène **Courten**, louable banneret du dizain de Sierre et de la Patrie du Valais ; du Bailli Jean-Christian **Roten**, louable banneret du dizain de Rarogne et de la Patrie ; du Vice-Bailli Arnold **Blatter**, louable banneret du dizain de Viège et Secrétaire de l'Etat du Valais ; ainsi que d'Ignace **Willa** louable banneret du dizain de Loèche, des Commissaires généraux, par les seigneurs Magnifiques patriotes et leurs successeurs pré mentionnés a été concédé un acte à Vionnaz (dans la maison des Seigneurs Barberin) en présence des **témoins** : l'éminent Jacques-Emmanuel **Barberin**, le major et honorable Maurice **Mariaux** officier moderne du lieu dit Vionnaz, appelés et sollicités auparavant.

De plus, il ressort du document récemment établi qu'il faut s'y tenir davantage pour construire un établissement particulier, un **moulin sous le torrent de Mayen**, avec ses berges d'adduction, et sa roue à palettes correspondante.

En foi de quoi, il faut payer aux Seigneurs Magnifiques patriotes du Valais une pièce de monnaie mauriçoise, à régler à perpétuité chaque année, à la fin de la fête de la Saint-Martin.

Trad. Père François Bommer S.M. – Sion - 2000

Photo inscrite - réimpression par l'Église de St-Martin, volume n° 2, 20.

